

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 FÉVRIER 2017

Le 1^{er} février 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 6 février 2017 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mille dix sept, le **6 février 2017 à 20 h 30**, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

- *Etaient présents :*

- Wily DUBOS Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET Bernard WEILER.

- *Absents excusés :*

Françoise PARANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT.
Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Catherine CORDIER.

Présents : 11

Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- DELIBERATION :

2/2017 : Mandat au Centre de Gestion pour procéder à la négociation d'un contrat groupe assurance statutaire.

3/2017 : Poursuite des procédures de PLU engagées avant le transfert de la compétence à la CU du Grand Reims à partir du 1^{er} janvier 2017.

4/2017 : Instruction des autorisations d'occupation du sol par le service commun du Grand Reims et autorisation du Maire à signer une convention de mise à disposition du service commun.

5/2017 : Annulation de la délibération N°31/2016 du 12 décembre 2016 et Autorisation au Maire à signer un dossier d'emprunt de 200 000 euros (prêt dédié voirie).

6/2017 : École maternelle rentrée 2018.

7/2017 Transfert de charges .Autorisation au Maire à signer la convention de dette récupérable avec la CU du Grand Reims (emprunt voirie, rue des Près Bonnets set Fauvette).

INFORMATIONS DIVERSES :

-L'actualité de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 9 Janvier 2017. Aucune correction, aucune modification ne sont apportées.

Catherine Cordier est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

2/2017 : Mandat au Centre de Gestion pour procéder à la négociation d'un contrat groupe assurance statutaire.

Le Centre de Gestion propose depuis de nombreuses années un contrat d'assurance groupe, qui garantit les collectivités contre les risques financiers statutaires. Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel. Elles doivent en effet assurer le paiement des prestations, notamment en cas d'accident de service ou maladie professionnelle, de maladie ordinaire, de maladie longue durée, de longue maladie, de maladie grave, etc...

Les collectivités peuvent décider d'être leur propre assureur. Cependant, compte tenu des risques financiers très importants qui résultent de leurs obligations, il est indispensable qu'elles souscrivent une assurance. Notre contrat d'assurance arrive à échéance.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique de la Marne a demandé à toutes les mairies de la Marne l'autorisation de mettre en place, pour elles, une procédure de marché public afin de souscrire pour l'ensemble des collectivités concernées un contrat « groupe » d'assurance statutaire auprès d'une compagnie d'assurance. La collectivité concernée bénéficie d'une sécurité financière grâce à la mutualisation des résultats des collectivités adhérentes, de la rapidité et de la transparence des remboursements, ainsi que de différents services.

Le Maire demande aux Conseillers qu'il soit autorisé à donner son accord au Centre de Gestion de la Marne pour le lancement de cette procédure de mise en concurrence d'un groupe d'assurance statutaire. Il se réserve la faculté d'y adhérer.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3/2017 : Poursuite des procédures de PLU engagées avant le transfert de la compétence à la CU du Grand Reims à partir du 1^{er} janvier 2017.

La commune de Villers-Allerand Montchenot a choisi de réviser son POS et d'élaborer un PLU. La compétence « documents d'urbanisme ou en tenant lieu » est transférée à la CU du Grand Reims. N'ayant plus l'exercice de cette compétence, elle ne peut plus poursuivre elle-même les procédures d'élaboration ou d'évolution de son document d'urbanisme. La poursuite de ces procédures relève désormais de l'EPCI, la CU du Grand Reims. La loi nous demande de délibérer afin d'indiquer à la CU du Grand Reims que nous souhaitons toujours que cette procédure de PLU soit poursuivie. Après en avoir discuté le maire demande au Conseil de donner son accord à la **poursuite** et à l'**achèvement** de ces procédures par la Communauté Urbaine du Grand Reims compétente depuis le 1er janvier 2017.

Notre délibération sera transmise avant le 17 février pour un examen au conseil communautaire du 27 mars 2017.

Les conseillers souhaitent comme il a été dit au Maire lors de diverses réunions dans le cadre de la constitution de la nouvelle CU du Grand Reims, que cette compétence transférée de par la loi, n'aboutisse pas à les dessaisir du dossier actuel d'élaboration du PLU et qu'ils puissent avec l'agence d'Urbanisme de Reims terminer le travail et la procédure.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/2017 : Instruction des autorisations d'occupation du sol par le service commun du Grand Reims et autorisation du Maire à signer une convention de mise à disposition du service commun.

Actuellement nous faisons instruire, par le service d'Urbanisme de Reims Métropole, nos actes d'urbanisme à savoir : les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme opérationnels (L410-1b).

Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention avec la CU de Grand Reims qui mettra à disposition de notre commune un nouveau service instructeur qui sera en charge de l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols délivrées par la commune depuis sa recevabilité suite à notre transmission jusqu'à la préparation de la décision qui nous sera transmise.

L'instruction par le service instructeur, pour le compte de notre commune, est effectuée à titre gratuit.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

5/2017 : Annulation de la délibération N°31/2016 du 12 décembre 2016 et Autorisation au Maire à signer un dossier d'emprunt de 200 000 euros (prêt dédié voirie).

Le 12 décembre 2016 dans la délibération 31/2016 le Maire avait demandé aux membres du conseil d'être autorisé à contracter un emprunt dédié global d'une enveloppe de 150 000 € à la banque CRCA pour l'aménagement des trottoirs rue du Voisin – carrefour du village. et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La parole est donné à Messieurs De Amarin et Cocquelet

La proposition qu'on devait faire auprès du CRCA n'a pas été contracté. On a relancé les offres auprès de

- La Caisse des Dépôts et Consignations qui propose un taux de 1,29 % mais qui ne finance que 50 % du projet.
- La Caisse d'Épargne qui propose un taux de 1,49 %
- Le CRCA qui propose un taux de 1,51 %

Il a donc été décidé de retenir :

- 1) La Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 100 000 € au taux de 1,29 %
- 2) La Caisse d'Épargne pour un prêt de 100 000 € au taux de 1,49 %

Il est précisé que ces prêts dédiés seront contractés sur une durée de 15 ans à taux fixe.

Le Maire demande qu'on annule la délibération du 12 décembre et qu'il soit autorisé :

- à contracter les deux emprunts dédiés.
 - d'une enveloppe de 100 000€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation avec un taux de 1,29
 - d'une enveloppe de 100 000€ auprès de la Caisse d'Épargne au taux de 1,49%,
- pour l'aménagement de trottoirs et rénovation de rues,.
- à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6/2017 : École maternelle rentrée 2018.

Nous sommes dans la circonscription Reims SUD. Notre école est attachée au pôle scolaire de Rilly la Montagne. Les effectifs de 2016/2017 au pôle scolaire de Rilly la Montagne regroupent 157 élèves et accueillent 19 élèves à Villers Allerand.

Pour la rentrée de septembre 2017 les prévisions sont de 158 élèves à Rilly la Montagne et 18 à Villers-Allerand : les effectifs restent stables.

L'Inspection Académique a communiqué les intentions de l'EN pour sa nouvelle carte scolaire de septembre 2017. Elle est dans une logique de chiffres et d'économie de poste d'enseignants.

L'EN envisage dès septembre 2017 une fermeture sur le pôle de Rilly, après Chigny en 2015, Sept-Sault en 2016. Elle envisage à court terme la fermeture de l'école de Villers et propose 2018, avec un regroupement des élèves dans le pôle de Rilly. L'EN considère qu'il faut favoriser le concept de pôle plutôt que celui de classe unique.

Dans l'hypothèse où nous accepterions ce scénario, le poste de Rilly en 2017 ne serait pas fermé.

Le maire a provoqué une réunion d'information des parents des enfants scolarisés à Villers-Allerand et à Rilly, vendredi 3 février, en présence de Gilles Dessoye responsable du scolaire au pôle territorial de Rilly la Montagne pour la Communauté Urbaine du Grand Reims. Les 30 parents de

primaire et maternelle présents mis au courant des différents scénarii possibles, affirment de façon unanime et sans ambiguïté leur attachement à l'école, même si elle est abritée dans un bâtiment plus ancien que le bâtiment moderne du pôle neuf de Rilly (l'un n'empêche pas l'autre) et ne veulent pas de fermeture de l'école pour la rentrée 2018. Ils souhaitent voir pérenniser le poste, même après le départ à la retraite de l'actuelle directrice.

Lors du débat, les Conseillers rappellent que notre village voit le nombre de ses habitants augmenter. Cette augmentation amènera sans doute des enfants à l'école maternelle. Des logements sont encore en cours de construction.

Ils protestent contre la fermeture du poste de l'école de Rilly la Montagne. L'argument avancé par l'EN, à savoir respecter des quotas de nombre d'enfants par classe, « la Politique du Chiffre » n'est recevable, ni par les parents ni par les Conseillers.

Le Maire demande au Conseil s'il souhaite s'aligner sur le point de vue exprimé par les parents, à savoir être à la fois contre la fermeture du poste de Rilly et affirmer leur volonté de garder une école à Villers-Allerand dans la mesure où les effectifs le permettront.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7/2017 Transfert de charges. Autorisation au Maire à signer la convention de dette récupérable avec la CU du Grand Reims (emprunt voirie, rue des Prés Bonnets set Fauvette).

Il est procédé au vote.

Notre commune a conclu un emprunt dédié d'investissement voirie lors de la rénovation et remise en état de la rue des Prés Bonnets et de la rue des Fauvettes en 2011. Le transfert des compétences voirie à la communauté Urbaine du Grand Reims entraîne de plein droit le transfert de tous les contrats relatif à la compétence transférée. C'est le cas des emprunts. Sachant qu'il nous reste 3 ans de remboursement. Nous avons choisi de continuer de rembourser nous-mêmes directement cet emprunt.

La CU nous dédommage en supportant la charge que représente la part de l'encourt communal affecté à la voirie. Pour ce faire est mis en place un remboursement d'annuités jusque 2030 de la CU du Grand Reims à notre commune sur la base d'hypothèses formalisées au sein d'une convention de dette récupérable. Son montant est de 13 074.11 € pour l'année 2017.

Le Maire demande d'être autorisé à signer cette convention et les pièces afférentes.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATION :

-L'actualité de la Communauté Urbaine du Grand Reims. JP Cocquelet est membre de la CLECT. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) Elle évalue le coût des charges

que les communes supportaient avant le transfert des compétences afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de la CU.

-CCAS : Catherine CORDIER informe les membres du Conseil que le repas des personnes âgées aura lieu dimanche 12 Février au K-BARET de Tinquieux. 52 PERSONNES sont inscrites. Départ en bus à 11 h 30. Chaque participant a été recontacté par Catherine Cordier pour confirmation.

-La Préfecture nous a demandé de procéder à l'élaboration d'un Plan de Sauvegarde Communal. Catherine CORDIER a pris en charge l'élaboration de celui-ci. Il est en cours de finition et sera présenté prochainement au Conseil. Chaque élu recevra un exemplaire broché de ce plan. Il sera d'autre part mis sur les deux sites Internet.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 21 h 30